

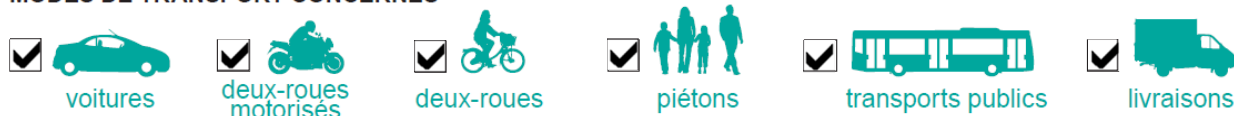
> DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS
> VILLE DE CAROUGE

CARREFOUR ROUTE DE VEYRIER / RUE DE LA FONTENETTE – DIVERS AMÉNAGEMENTS

MESURES DE CIRCULATION CHANTIER

DÈS LE LUNDI 19 MARS 2018, DURÉE 6 SEMAINES

MODES DE TRANSPORT CONCERNÉS



QUOI, COMMENT ?

La Ville de Carouge entreprend des travaux de réseaux et d'aménagements routiers au niveau du carrefour route de Veyrier / rue de la Fontenette.

Ces travaux nécessitent la suppression de mouvements de circulation au niveau du carrefour :

- Depuis la rue de la Fontenette, il ne sera plus possible d'aller tout-droit en direction du Pont de la Fontenette ou de tourner-à-gauche en direction de l'avenue Cardinal-Mermillod.
- Depuis la rue de Veyrier, il ne sera plus possible de tourner-à-gauche en direction de la rue de la Fontenette.

Transports individuels motorisés :

Pour les automobilistes souhaitant rejoindre « Genève-centre » ou « Acacias », un itinéraire de déviation sera mis en place par la route de Veyrier.

Poids-lourds :

Une interdiction supplémentaire sera mise en place à l'attention des camions :

- Interdiction de tourner-à-gauche depuis la route de Veyrier en direction de la rue de la Fontenette.

Transports Publics Genevois :

Les itinéraires des lignes et arrêts TPG sont identiques (lignes n°11 et n°21).

Piétons :

Les itinéraires piétons sont maintenus.

Cycles :

Les cyclistes se conforment aux indications de circulation mises en place pour les automobilistes.

L'illustration au verso présente les mesures de circulation mises en place pour le chantier. Il est recommandé aux usagers de circuler avec la plus grande prudence et de se conformer à la signalisation mise en place pour le chantier.

QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

Les travaux débutent le **lundi 19 mars 2018, pour une durée de 6 semaines.**

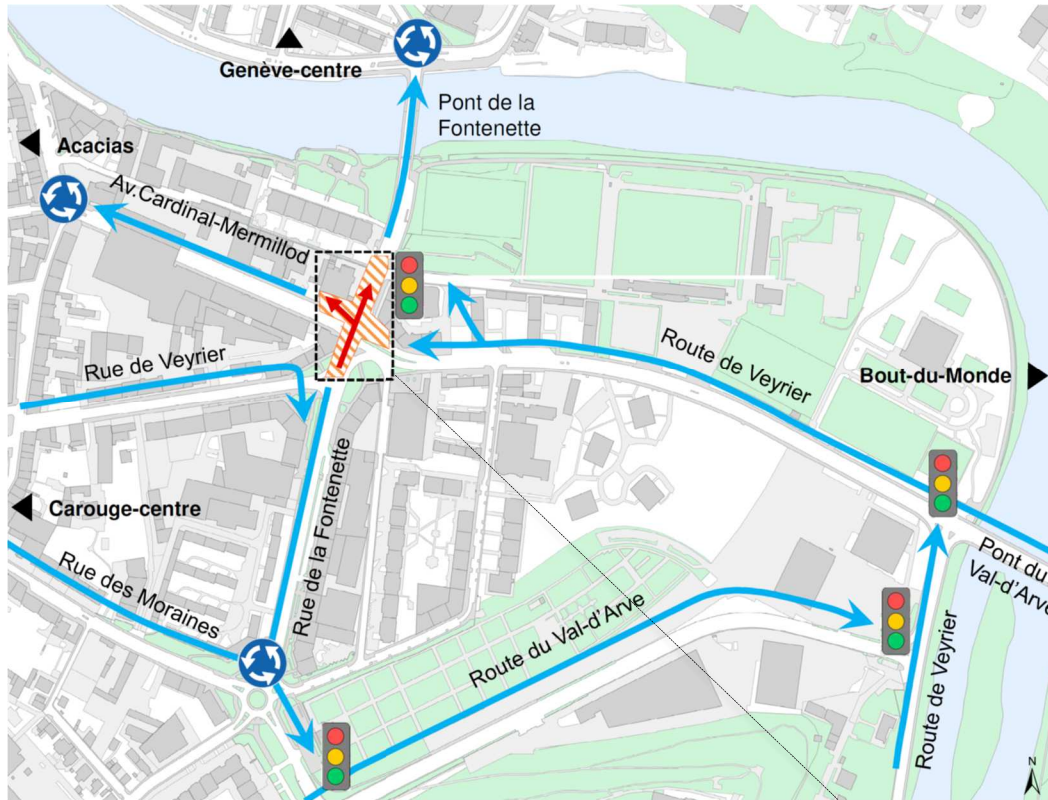
POURQUOI ?

La Ville de Carouge a prévu de réaliser divers réseaux puis de réaménager le carrefour.

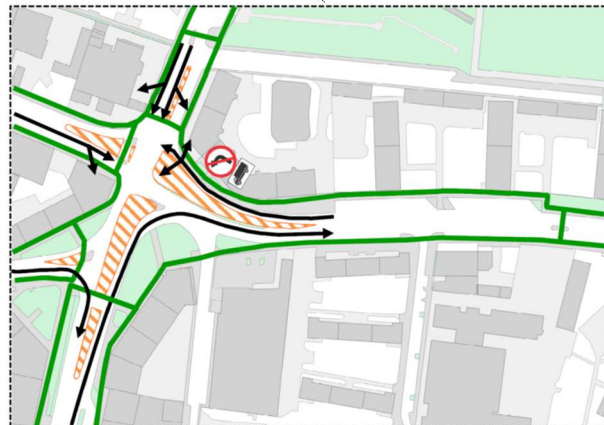
CARREFOUR ROUTE DE VEYRIER / RUE DE LA FONTENETTE – DIVERS AMÉNAGEMENTS

MESURES DE CIRCULATION

DÈS LE LUNDI 19 MARS 2018, DURÉE 6 SEMAINES



-  Zone chantier
-  Mouvement interdit
-  Mouvements possibles
-  Cheminement piéton
-  Itinéraire de déviation
-  Carrefour giratoire
-  Carrefour à feux
-  Mouvement interdit aux camions



RENSEIGNEMENTS

INFO-SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA)
TÉL. 022 546 76 00

ENTREPRISE MARTI
TÉL. 022 748 14 70